



Guide et formulaire Fonds touristique

APPEL DE PROJETS
10 JANVIER AU 18 MARS 2022

OBJECTIFS DU FONDS TOURISTIQUE

Renforcer l'industrie touristique et augmenter l'attractivité du territoire en soutenant et en stimulant la consolidation, le développement, la diversification et la structuration de l'offre touristique de la MRC d'Abitibi. Agir comme levier financier afin d'obtenir des montants plus importants de la part des gouvernements supérieurs et de générer ainsi de nouveaux investissements sur le territoire.

La priorité sera accordée aux projets répondant aux champs d'interventions prioritaires identifiés dans le plan de développement et de marketing touristique présentement en vigueur.

CHAMPS D'INTERVENTION PRIORITAIRES

du Plan de développement et de marketing touristique

- Favoriser le développement d'hébergement alternatif, créatif et innovant qui fait vivre une expérience peu commune de nature/plein air ;
- Contrer la saisonnalité et allonger les saisons touristiques ;
- Structurer la richesse de la ressource hydrique en général, d'aventure, de plein air (exemple : Valoriser et aménager les accès à l'eau pour embarcation légère, mettre en valeur les plans d'eau déjà accessibles et d'intérêt touristique par de l'art, de l'interprétation, réaliser des sentiers de glace en forêt, aménager des sentiers pédestres avec interprétation près des lacs, rivières accessibles et d'intérêt touristique, etc.) ;
- Consolider l'offre touristique autochtone actuelle de manière à y intégrer les nouvelles technologies. Favoriser une participation active des autochtones dans le projet ou augmenter la visibilité des Premières nations, de leur langue et de leur culture.
- Consolider l'offre touristique générale de manière à faire vivre des expériences centrées sur l'accueil et le service à la clientèle des visiteurs ;
- Rehausser la qualité de l'offre touristique actuelle de façon différente, créative, technologique, artistique ;
- Susciter la rétention des visiteurs sur notre territoire, augmenter les nuitées, accroître le nombre de visiteurs excursionnistes et touristique.

DÉFINITIONS

Excursionnistes : personnes résidant dans une municipalité qui visite un attrait dans une autre municipalité du territoire (dont la distance est d'au moins 40 km.)

Touristes : personnes qui ont fait un voyage d'une nuit ou plus, mais d'une durée de moins d'un an, à l'extérieur de leur ville et qui ont utilisé de l'hébergement commercial ou privé.

Locaux : résidents de la municipalité ou est situé l'attrait touristique.

ORGANISMES ADMISSIBLES

- Les entreprises privées et organismes à but lucratif (OBL) ;
- Les organismes à but non lucratif (OBNL) et les coopératives ;
- Les corporations municipales ;
- La Première Nation Abitibiwinni.

ORGANISMES NON-ADMISSIBLES

- Les organismes à caractère religieux.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

- Le promoteur, tant au niveau des attraits que des événements, doit être signataire de la Charte de partenariat ou en voie de le devenir.
- Le projet doit se réaliser sur le territoire de la MRC d'Abitibi et être complété au plus tard le 31 mars 2023 ;
- Le projet doit être en opération continue et récurrente durant un minimum de 10 semaines par année ou l'équivalent, sauf pour les événements qui doivent présenter une durée minimale de 1 jour ;
- Le projet doit être en lien avec les champs d'intervention prioritaires du plan de développement touristique de la MRC d'Abitibi en vigueur.
- Le Fonds ne peut pas se substituer à d'autres programmes de financement existants en région.
- Les promoteurs peuvent recevoir du financement en provenance du Fonds touristique de la MRC d'Abitibi pour un maximum de deux projets par année.

DÉPENSES ADMISSIBLES

- Les dépenses en capital liées au projet telles que bâtiment, équipement, machinerie, matériel roulant et toute autre dépense de même nature;
- Les salaires pour l'embauche de consultants ou d'autres services professionnels externes à l'organisme demandeur ;
- Les dépenses de démarrage incluant les frais d'incorporation, de préouverture, d'implantation de système et d'honoraires professionnels (études, plans et devis, etc.) ;
- Les outils de promotion matériel ainsi qu'un site Internet spécifique à un seul attrait. Les panneaux d'interprétations d'un site touristique seront considérés s'ils sont réalisés dans des matériaux durables et de qualité.
- Un maximum de 20 % de dépenses en biens et services pour les organismes sans but lucratif (OBNL), coopératives et corporations municipales et pour les entreprises privées et organismes à but lucratif (OBL) sont admissibles dans le montage financier et le rapport final.

DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

- Dépenses affectées à la réalisation du projet, mais effectuées avant la date du dépôt complet de la demande d'aide financière ;
- Fonds de roulement et dépenses récurrents découlant du fonctionnement normal de l'organisme ;
- Salaires des employés de l'organisme demandeur et qui sont dédiés à l'atteinte de la mission de l'organisme. Les salaires peuvent faire partie de la part du promoteur injectée en biens et services dans le projet, mais ne peuvent pas être financés par le Fonds ;
- Salaires d'emplois étudiants ;
- Commandites ou frais de fonctionnement d'un événement ;
- Financement du service de la dette ou remboursement des emprunts à venir ;
- Acquisition d'immobilisation qui n'est pas directement liée au projet touristique déposé.

POUR LES PROJETS D'ÉTUDES DE FAISABILITÉ

Le promoteur devra fournir une copie du devis d'appel d'offres comprenant entre autres :

- La description du maître d'œuvre (organisme ou entreprise) ;
- La description de la problématique ;
- La nature et objectifs de l'étude ;
- Les impacts escomptés ;
- La méthodologie suggérée ;
- Les échéanciers des travaux ;

- Les biens livrables ;
- Le coût et financement du projet ;
- Deux offres de services professionnels (soumissions) sont exigées. Si un seul soumissionnaire est disponible, veuillez nous aviser.
- Une copie intégrale de l'étude devra être remise à la MRC d'Abitibi ;
- Le requérant possédera les droits exclusifs d'utilisation de l'étude pendant une durée limitée de 24 mois. Si le projet financé ne se concrétise pas après l'expiration des délais prévus, la MRC d'Abitibi pourra utiliser les résultats de l'étude pour solliciter d'autres promoteurs. Par conséquent, le promoteur sera lié à la MRC d'Abitibi par un protocole d'entente d'une durée de 24 mois.

AIDE FINANCIÈRE ADMISSIBLE

Entreprises privées et organismes à but lucratif (OBL) :

- 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 15 000 \$. Le promoteur et ses partenaires financiers s'engagent donc à investir 50 % du coût total du projet en argent et en biens et services (maximum 20% des dépenses admissibles);
- Pour les études de faisabilité : 25 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 5 000 \$;
- Le cumul de l'aide financière fédérale, provinciale, municipale et du Fonds touristique ne peut pas excéder 50 % des dépenses admissibles ;

Organismes sans but lucratif (OBNL), coopératives et corporations municipales :

- 70 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 20 000 \$. Le promoteur et ses partenaires financiers s'engagent donc à investir 30 % du coût total du projet en argent et en biens et services (maximum 20% des dépenses admissibles);
- Pour les études de faisabilité : 50 % des dépenses admissibles jusqu'à concurrence de 10 000 \$.
- Le cumul de l'aide financière fédérale, provinciale, régionale et du Fonds touristique ne peut pas excéder 80 % des dépenses admissibles ;

L'aide financière sera octroyée sous forme de subvention, non-remboursable. Les modalités de versement de l'aide financière sont réparties ainsi :

- 50 % à la signature du protocole d'entente ;
- 50 % suite à la présentation du rapport final et son acceptation par la MRC d'Abitibi.

CHEMINEMENT DES PROJETS

1. Le comité d'analyse effectuera une analyse des projets déposés ;

2. Les recommandations du comité d'analyse seront présentées au comité administratif de la MRC, puis à la Table des conseillers de comté qui adoptera le financement des projets recommandés ;
3. Les promoteurs seront informés par écrit de la décision prise par les représentants de la Table des conseillers de comté du 20 avril 2022.

CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE

Chaque promoteur qui recevra une aide financière devra signer un protocole d'entente avec la MRC d'Abitibi. Le promoteur s'engage à réaliser son projet avant le 31 mars 2023, sauf pour les études de faisabilité où l'entente s'échelonnera jusqu'au 31 mars 2024.

DOCUMENTS À REMETTRE

- Le formulaire de demande dûment rempli, numérisé et signé ;
- Une résolution du conseil d'administration ou de la municipalité autorisant le signataire de la demande à signer pour et au nom de l'organisme demandeur tous les documents en lien avec le dépôt et la réalisation du projet ;
- Une résolution d'appui de la municipalité hôte du projet et, si requis, des municipalités concernées par la réalisation du projet ;
- Les lettres de confirmation d'appui des partenaires financiers ;
- Les états financiers, si le promoteur est une entreprise privée ;
- Un plan d'affaires pourrait être exigé selon le type de projet déposé ;
- Tous autres documents jugés pertinents.

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT POUR VOTRE DEMANDE

Avant de déposer officiellement votre demande au Fonds touristique, nous vous invitons à utiliser nos services d'accompagnement qui vous permettront une réflexion approfondie et le dépôt d'une demande complète qui répondra aux critères du Fonds.

Étant donné la quantité de dossiers à traiter, nous vous invitons à communiquer avec nous au plus tard le 11 mars 2022. Ainsi, cela permettra aux agentes de vous accompagner de façon efficace et vous transmettre une rétroaction qui vous permettra de bonifier votre projet et déposer dans les délais requis.

Agente de développement touristique chez Tourisme Amos-Harricana

Accompagnement au montage de la demande, réponses à vos questionnements, soutien et encadrement.

tourisme@amos.quebec

819 727-1242

Caroline Thivierge, agente de développement à la MRC d'Abitibi

Vérification des critères d'éligibilité, des dépenses admissibles et du budget avant le dépôt afin que le comité d'analyse dispose de toutes les informations pour analyser efficacement votre demande.

Caroline.thivierge@mrcabitibi.qc.ca

819 732-5356 #211

DÉPÔT DE LA DEMANDE

Les demandes d'aide financière (en PDF numérisé et signé et WORD non-signé) doivent être obligatoirement déposées par voie électronique au plus tard le **18 MARS 2022**. Pour ce faire, veuillez-vous rendre sur le site Internet de la MRC d'Abitibi (www.mrcabitibi.qc.ca). Dans la section Fonds, vous trouverez l'onglet « Fonds touristique ». Vous y trouverez un espace où déposer votre projet.

ATTENTION : Veuillez noter que notre système génère un numéro de confirmation lors du dépôt d'une demande. Sans ce numéro, votre demande n'est pas considérée comme reçue.

Pour toutes questions ou si vous avez besoin d'assistance pour le dépôt par voie électronique, n'hésitez pas à contacter Caroline Thivierge, agente de développement territorial à la MRC d'Abitibi :

Courriel : caroline.thivierge@mrcabitibi.qc.ca

Téléphone : 819 732-5356, poste 211

CRITÈRES D'ANALYSE

QUALITÉ DU PROJET

Le projet se déroule sur plus d'une saison

Les prévisions financières et l'échéancier sont réalistes et viables

Le projet répond aux champs d'interventions prioritaires

Le visiteur vit une expérience d'accueil : visuelle, sensorielle, gustative ou auditive

QUALITÉ DU PROMOTEUR

Le promoteur démontre qu'il a la capacité de réaliser le projet et d'en assurer la pérennité

RETOMBÉES ÉCONOMIQUES POUR LE MILIEU

Engendrer le maintien et/ou la création d'emploi sur le territoire

Le projet favorise l'augmentation du nombre de nuitées, l'allonge et/ou suscite la rétention

Le projet engendre des retombées économiques prévisibles

Le projet engendre des retombées sociales intéressantes

Le projet engendre une visibilité minimalement au provincial

CLIENTÈLE

Le promoteur démontre qu'il a mis en place une stratégie efficace pour attirer les excursionnistes

Le projet démontre qu'il permettra l'accroissement de la clientèle touristique

Le projet démontre qu'il permettra la diversification de la clientèle touristique

INTÉRÊT TOURISTIQUE ET PARTENARIATS

Le projet apporte une complémentarité intéressante pour le territoire

Le promoteur démontre qu'il s'est associé avec d'autres attraits touristiques

Le promoteur démontre qu'il s'est associé avec des partenaires autres que les attraits

Le projet permet de distinguer l'offre touristique de la MRC d'Abitibi de celle de la région.

1 - IDENTIFICATION DU PROMOTEUR

Nom de l'organisme responsable du projet	NEQ (Numéro d'entreprise du Québec)
Nom du projet	
Personne responsable et titre	Numéro de téléphone
Adresse complète	Courriel
Date du début du projet	Montant demandé
Date approximative de fin du projet	Coût total du projet

2 - DESCRIPTION DU PROJET

a) Description détaillée du projet
b) Objectifs du projet
c) Quelle sera la durée de votre projet, en semaines et/ou en année?
d) Est-ce que votre projet sera accessible sur plusieurs saisons (été, automne, hiver, printemps) ? Expliquez.

3 - De quelle façon les visiteurs vivront-ils une expérience d'accueil ? Visuelle, sensorielle, gustative ou auditive ?

--

4 - Est-ce que votre projet est innovateur ?

a) Au sein de la MRC ? Expliquez.

b) Au sein de la région ? Expliquez.

--

5 - Avec quels champs d'intervention prioritaires du plan de développement touristique votre projet est-il en lien ? Cochez (plus d'un choix possible) et expliquez pour chaque case cochée.

a) Développer l'hébergement alternatif créatif faisant vivre une expérience nature/plein air ;

Expliquez :

b) Structurer l'expérience de la richesse hydrique, d'aventures et de plein air ;

Expliquez :

c) Actualiser l'offre touristique autochtone, impliquer les Premières Nations, mettre en valeur la langue et la culture ;

Expliquez :

d) Rehausser la qualité de l'offre touristique de façon différente, créative, technologique, artistique ;

Expliquez :

e) Contrer la saisonnalité et allonger les saisons touristiques / augmenter nuitées.

Expliquez :

6 - CLIENTÈLES

a) Démontrer votre stratégie de promotion pour attirer la clientèle excursionniste ?

--

b) Expliquez pourquoi votre projet permettra d'accroître votre clientèle ?

--

c) Expliquez pourquoi votre projet permettra de diversifier votre clientèle ?

--

7 - RETOMBÉES DU PROJET

a) De quelle façon le projet favorise-t-il l'augmentation du nombre de nuitées, l'allonge et/ou suscite la rétention ?

--

b) Quelles retombées économiques anticipez-vous pour votre projet ?

c) Quelles retombées sociales anticipez-vous pour votre projet ?

8 - PARTENARIATS

a) Nommez les partenaires (en argent ou en biens et services) impliqués dans votre projet :
(Un partenaire ne peut être rémunéré pour sa participation dans le projet)

b) Est-ce que vos partenaires (autres que les attraits) contribuent à offrir une valeur ajoutée aux visiteurs ? Expliquez.

c) Démontrez de quelle façon vous êtes associés à d'autres attraits touristiques pour offrir une valeur ajoutée aux visiteurs, favorisant ainsi l'entraide entre les attraits. (Une confirmation écrite du partenaire est nécessaire.)

MONTAGE BUDGÉTAIRE

Le taux horaire pour l'implication bénévole dans votre projet est reconnu à 20 \$ par heure.

Le taux horaire pour l'utilisation de machinerie lourde INCLUANT la main-d'œuvre est reconnu à 125 \$ par heure.

Entreprises privées et organismes à but lucratif (OBL) : maximum de 20 % en biens et services

Organismes sans but lucratif (OBNL), coopératives et corporations municipales : maximum 20 % en biens et services

N'oubliez pas d'inclure les taxes non-recouvrables dans votre budget !

9 - REVENUS	MONTANT EN ARGENT	BIENS ET SERVICES	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%

Total des colonnes	\$	\$	100 %
Coût total des dépenses (argent + biens et services)	\$		

10 - DÉPENSES	MONTANT EN ARGENT	BIENS ET SERVICES	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
	\$	\$	%
Total des colonnes	\$	\$	100 %
Coût total des dépenses (argent + biens et services)	\$		
Précisez le pourcentage de recouvrement des taxes			
TPS :	TVQ :		

11 - Biens et services / Bénévolat			
<p>Veillez préciser quelle sera l'implication de votre organisation et/ou des bénévoles dans la partie biens et services incluse dans le budget. (Le taux horaire pour le bénévolat est reconnu à 20\$ / h. Le taux horaire pour la machinerie lourde INCLUANT la main-d'œuvre est reconnu à 125 \$ / h.)</p>			
Tâche	Nombre de bénévoles	Nombre d'heures	Valeur totale \$

12 - DÉCLARATION DE L'ORGANISME

Je, soussigné, personne autorisée par résolution à agir au nom de l'organisme, confirme que les renseignements fournis dans cette demande et les documents afférents sont complets et véridiques en tous points et je m'engage à fournir aux représentants de la MRC d'Abitibi toute l'information nécessaire à l'analyse du projet.

J'atteste également que la déclaration annuelle 2021 de mon entreprise/organisation a été faite et qu'elle est à jour auprès des instances gouvernementales.

Signature : _____ Date :

13 - AUTORISATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, personne autorisée par résolution à agir au nom de l'organisme, accepte que la MRC d'Abitibi cite le titre de notre projet, le nom de notre organisme ou comité et le montant financé par le Fonds touristique de la MRC d'Abitibi dans ses publicités, communiqués de presse ou tout autre outil faisant la promotion du fonds.

Signature : _____ Date :

14 - Documents à joindre à la demande d'aide financière

Pour toutes les demandes

- Pour les entreprises privées et les OBL, copie des états financiers des trois dernières années
- Copie des confirmations de partenariat financier
- Résolution de l'organisme mandatant la personne autorisée à agir en son nom
- Résolution de la municipalité hôte du projet
- Formulaire complété, numérisé et signé, déposé sur le site internet (en WORD et PDF!)

Pour un projet d'investissement ou une nouvelle entreprise

- Plan d'affaires complet incluant les prévisions financières pour les 3 prochaines années.

Pour les projets d'études de faisabilité

- Une copie du devis d'appel d'offres
- Deux offres de services professionnels (soumissions)